



AR-CO-2021-07

**ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
SESSION 2021**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté du 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU l'arrêté n°AR-CO-2020-25 du 28 juillet 2020 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,

VU l'arrêté n°AR-CO-2020-48 du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté n°AR-CO-2020-25 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,

VU le PV de tirage au sort des représentants de la CAP,

VU l'arrêté n°AR-CO-2021-05 du 20 janvier 2021 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de l'Aude pour l'année 2021,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

Article 1^{er} : **Composition du jury**

Le jury de la session 2021 de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial est composé ainsi qu'il suit :

Collège des élus :

Monsieur **Hervé ANTOINE**, Président du jury, Maire de Villeneuve-la-Comptal (11)
Madame **Magali ARNAUD**, Présidente suppléante, Maire de Villar-en-Val (11)
Madame **Danielle BONNET**, Maire de Cailhavel (11)
Madame **Béatrice BORT**, Maire de Homps (11)
Madame **Denise GILS**, Maire de Peyriac-Minervois (11)
Madame **Marilyse RIVIERE**, Maire de Tournissan (11)
Madame **Eliette CHARPENTIER**, Conseillère municipale, Commune de Sauteyrargues (34)
Monsieur **Jean-Pierre VERDIER**, Conseiller municipal, Commune de Monesties (81)

Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur **Alain AZAIS**, Ingénieur hors classe territorial, Directeur Général Adjoint, Communauté de communes de la région Lézignanaise Corbières-Minervois (11)
Madame **Florence BOURCET**, Ingénieur principal territorial, Commune de Castelnaudary (11)
Monsieur **Gérard LAFFONT**, Ingénieur principal territorial, Mission Qualité Services Urbains, Toulouse Métropole (31)
Monsieur **Alexandre LECAT**, Ingénieur principal territorial, Responsable division mobilité et déplacement, Commune de Perpignan (66)
Monsieur **Fabrice LUMIERE**, Ingénieur principal territorial, Directeur du service cycle de l'eau, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne (11)
Monsieur **Charles ROTH**, Technicien territorial principal 1^{ère} classe, Directeur du centre technique municipal, Commune de Blagnac (31)
Monsieur **Jérôme TUAL**, Ingénieur territorial, Responsable régie des eaux, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne (11)
Monsieur **Jean-Luc VALMIGERE**, Ingénieur principal territorial, Directeur des services techniques, Communauté de communes du Limouxin (11)

**Collège des
fonctionnaires :**

Monsieur **Najème EL KIHEL**, Attaché territorial, Chargé de mission, Carcassonne Agglomération (11)

Monsieur **Denis ADIVEZE**, Rédacteur territorial principal 1^{ère} classe, Département de l'Aude (11)

Madame **Nadine THOMAS**, Attachée principale territoriale, Directrice parcours et développement professionnel, accompagnement managérial, Carcassonne Agglomération (11)

Madame **Sandrine HOULES**, Technicien territorial principal 1^{ère} classe, Technicienne eau potable, Département de l'Aude (11)

Madame **Céline TORRENT MEISSONNIER**, Attachée territoriale, Commune de Saint Alban sur Limagnole (48)

Madame **Jacqueline JANIEC**, Attachée territoriale, Directrice générale des services, Commune de Lédignan (30)

Monsieur **Christian ROUANET**, représentant du personnel, tiré au sort au sein de la catégorie C

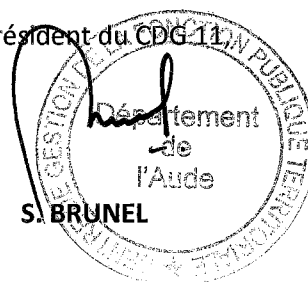
Monsieur **Yves ZAMBRANO**, Attaché territorial hors classe, Directeur général des services, Communauté de communes du Clermontais (34)

Article 2 : **Publicité**

La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Aude.

Carcassonne, le 20/01/2021

Le Président du CDG 11



Le président :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 20/01/2021 et de sa publication le 20/01/2021.